

TU VEUX FAIRE QUOI QUAND TU SERAS GRAND ?



ORIENTÉS VERS LE BAC DE TRI VOS FLACONS ET BOUTEILLES SONT TOUS PLEIN D'AVENIR

VALTOM



TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES VIDES SE RECYCLENT.
PENSEZ AU TRI !

LANCET

clermont

TD



VALTOM

STOTOM

sierra



NOUVEAU !

**POUR UN MEILLEUR SERVICE,
L'ACCUEIL DANS VOTRE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES ÉVOLUE
POUR VOS QUESTIONS COMPLEXES,
PENSEZ DÉSORMAIS À PRENDRE
RENDEZ-VOUS !**

Au 1er janvier 2019,

prenez rendez-vous
sur le site impots.gouv.fr (rubrique "Contact")
par téléphone
sur les PC en libre-service

ET TOUJOURS, 24H SUR 24, 7 JOURS SUR 7 SUR IMPOTS.GOUV.FR
ET SUR NOS APPLICATIONS MOBILES

adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos questions juridiques ou techniques :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

***Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !***

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République

63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau FAIRE



Propriétaires, vous souhaitez mettre un logement en location ? Locataires, vous recherchez un logement ? Connaissez-vous les règles du droit locatif ?

Le contrat de location d'un logement loué à titre de résidence principale doit être écrit. Il peut être établi directement entre le propriétaire et le locataire, "sous seing privé" (sur papier libre), ou par un notaire, c'est alors un acte notarié.

Le bail

Depuis le 1^{er} août 2015, les contrats de location à titre de résidence principale pour des logements vides ou meublés doivent être conformes au bail type (décret du 29.5.15). Le bail type contient les clauses essentielles et obligatoires qui doivent être insérées dans le contrat de location.

A titre d'exemple, le contrat de location doit mentionner les noms et adresses du propriétaire, de son mandataire éventuel (agence), du locataire et la durée de la location à savoir trois ans pour un logement loué vide (si le propriétaire est un particulier), et un an en location meublée.

Le contrat décrit le logement et ses annexes (cave, garage..), indique la surface habitable, le montant et les termes de paiement du loyer (ainsi que les conditions de sa révision éventuelle), le montant éventuel du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer hors charges en logement vide et 2 mois en meublé).

Certaines clauses sont interdites. Ainsi, même si elles figurent dans le contrat, elles sont nulles (exemple, imposer le paiement du loyer par prélèvement automatique).

Les annexes

Doivent être obligatoirement joints au bail :

- le dossier de diagnostic technique (selon les situations, le diagnostic de performance énergétique, un état de l'installation intérieure d'électricité ou de gaz, un état des risques technologiques, un constat de repérage du plomb...).
- une notice d'information relative aux droits et aux obligations des locataires et des bailleurs (arrêté du 29.5.15)
- Si l'immeuble est en copropriété, les extraits du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, ainsi que le nombre de millièmes que représente le logement pour chaque catégorie de charges.

L'état des lieux

Ce document essentiel, établi lors de la remise des clés et au moment de leur restitution, décrit précisément l'état du logement. À l'entrée dans le logement, le locataire peut demander à compléter l'état des lieux, dans un délai de dix jours. Pour l'état des éléments de chauffage, ce complément peut même intervenir pendant le premier mois de la période de chauffe.

Sécuriser la location

Un propriétaire peut :

- recourir à une assurance loyers impayés,
- demander au locataire un garant
- ou solliciter la garantie VISALE (www.visale.fr)

Nouveau :

La loi ELAN du 23.11.2018 crée le bail mobilité, réservé à certaines situations professionnelles de locataires (en apprentissage, étudiants.), avec un bail de courte durée de 1 à 10 mois.

Pour en savoir plus :



Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FD
04 73 42 30 75 - contact@adil63.org - www.adil63.org

ÉTAT CIVIL

Décès :

- le 9 septembre 2018, est décédée Louise Clotilde CLADIERE veuve COURTINE, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 93 ans.
- le 4 décembre 2018, est décédé Roland Gilbert MONTEL, domicilié à l'EHPAD, à l'âge de 87 ans.

Naissance :

- le 24 octobre 2018, est née à Clermont-Ferrand, Thalia, Francine, Yvonne OLLEON de Jean-Michel OLLEON et de Muriel, Céline, Julie MODDE domiciliés à St Germain l'Herm, Recolles.



Urbanisme :

Tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination d'un local, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie.

Associations :

Les subventions ne seront versées aux associations que si elles en font la demande et après examen de leurs bilans financiers, la commune mettant gracieusement à leur disposition des locaux, sans aucune participation financière (chauffage, électricité, entretien ...).

Petit rappel : Les associations ne peuvent bénéficier d'une subvention de la commune et de l'intercommunalité pour le même projet.

Une lettre de Noël écrite lors de la trêve dans les tranchées de 1914

« Ma chère femme,

hier, veille de Noël, j'avais tellement de regrets d'être loin de toi, du père, de la mère et de nos deux chers garçons, le Jean et l'Yvon, que je n'ai pas voulu t'écrire, ma lettre aurait été trop triste. Cela faisait plusieurs jours qu'il pleuvait, nous pataugions dans la boue de la tranchée ; les tirs d'obus et de mitrailleuses n'arrêtaient ni de jour ni de nuit.

Sur le matin, il y a eu un grand coup de gelée qui a durci la boue. J'apprécie les bonnets et les gilets que toi et la mère vous m'avez tricotés : ils me défendent bien du froid. Je n'arrêtais pas de penser aux veillées de ce jour saint, chez nous. Le père et moi nous occupant des bêtes, la mère et toi fricassant de bonnes choses, et les fils, tout excités à l'idée de la messe de minuit, du chocolat chaud accompagné de brioche au retour. Et, naturellement, de ce qu'ils allaient trouver dans leurs sabots le lendemain matin : l'orange, le paquet de sucre candi et les bricoles que je taillais dans des morceaux de bois. Tu te rappelles comme ils étaient heureux à Noël dernier, quand je leur avais fabriqué à chacun un char et son attelage de bœufs ? Et dire que nous pensions avoir terminé cette guerre avant la fin de l'année ! Mes bras doivent bien vous manquer pour le travail : fais-toi aider par les garçons, ils sont assez grands pour donner un coup de main,

Aujourd'hui, j'ai davantage de cœur pour t'écrire. Le croirais-tu, ma chère femme, nous avons fêté Noël nous aussi, et d'une façon à peine croyable. Tu sais que les Boches sont à peine à une vingtaine de mètres de nous, eux aussi planqués dans leur tranchée. Ni les uns ni les autres ne nous risquons dans cet espace, de peur de nous faire tirer par l'ennemi comme des lapins.

Vers 5 heures, il s'est fait tout à coup un grand silence : les armes s'étaient tues, aussi bien de leur côté que du nôtre. Nous étions à peine revenus de notre surprise lorsque la nuit est tombée. On a risqué un œil au-delà du mur de la tranchée. Figure-toi que les Allemands avaient posé au bord de leur tranchée des bougies, des lanternes et ça faisait une guirlande de lumières aussi loin que nos yeux pouvaient voir. Puis, ils se sont mis à chanter, un de leurs chants de Noël sans doute. C'était beau, ça serrait le cœur. Et puis, pour ne pas être en reste, on a entonné à notre tour *Mon beau sapin*. À un moment, notre capitaine est sorti de la tranchée et s'est avancé jusqu'au milieu du *no man's land*. Un instant, on a eu peur qu'il se fasse tuer, mais non : un gradé allemand est venu le rejoindre, ils ont discuté quelques minutes et le capitaine est revenu nous dire qu'il avait conclu avec l'officier une trêve jusqu'au lendemain minuit, afin que tous nous passions ce Noël ensemble, oubliant pour quelques heures que nous étions ennemis. Pour la première fois depuis que je suis là, je me suis endormi presque heureux.

Le lendemain, un Allemand est venu vers moi. On a parlé une bonne partie de l'après-midi de tout ce qui intéresse les paysans. Des récoltes, de nos familles, des gens du village... Enfin, de tout ce que j'aurais pu discuter avec un voisin de chez nous. J'ai fumé de son tabac, il a fumé du mien. On a trinqué. La nuit venait, il a fallu se quitter et repartir chacun dans sa tranchée. Demain, il faudra de nouveau qu'on se batte les uns contre les autres, contre nos frères de misère.

Je vais arrêter là ma lettre, il faut que je dorme un peu, malgré que je n'en aie guère envie. À la pique du jour, les canons et les mitrailleuses vont donner de la voix. J'espère que ma lettre vous trouvera tous en bonne santé. Je t'embrasse, ma chère femme, ainsi que les garçons, le père et la mère.

Ton mari, Jean ».



Des Poilus originaires de Haute-Loire, immortalisés sur une photo.

CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : saintgermainlherm.com

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne : <http://assomhl.org> - page facebook : médiathèques du haut-livradois

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pjj@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95 - email : ot.hautlivradois@wanadoo.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Infirmières : Mme Lemonnier : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Pharmacie : Mme K. Beauvivre : 04 73 72 00 30 – fax : 04 73 72 03 54

Ambulance : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Matthieu Mangon et Maître Laura Penalver : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - Équipement (Voirie Conseil Général) : 04 73 72 04 64

ADMR : 06 45 32 84 62

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza Party : 07 87 57 96 82

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : « Chez Trotte Menu » : 04.73.72.00.27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92 Boucherie : Ch. Perrin : 04 73 72 03 24

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Essence, Garage : B.De Cecco : 04 73 72 00 49 - fax : 04 73 72 02 53

Garage (agrée pour les cartes grises) -Auto mousse-Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main ou machine) : Gaime.C 04.73.72.82.27

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B: 04 73 72 06 33

Scierie : Ducros JL: 04 73 72 00 11 - fax : 04 73 72 05 56

Menuiserie : Hobeniche D: 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 03 94

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers, élagage paysager : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11

Conseil Formation en Hygiène Sécurité au travail (DUERP Mise aux normes ERP) : JFORM
07.86.72.02.14 – jform@orange.fr

Vente et vérification des matériels de lutte contre incendies : Extincteur Eclair : 07.86.72.02.14
fjossrand@eclair03.fr

Forge de St Germain : Alain Raymond : 06.28.32.84.20